

## RÉUNION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

**C**hers collègues,

Le 3 janvier, le ministre de l'Intérieur conviait l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la police nationale pour une réunion multilatérale. Lui-même était accompagné du DGPN et du DRCPN, de son directeur de cabinet, Alexandre Brugère et de son conseiller police, le contrôleur général Pierre-Edouard Colliex.

Le ministre de l'Intérieur a introduit la réunion en souhaitant à l'ensemble des policiers une excellente année 2023 et en félicitant les nouveaux élus issus des élections professionnelles de décembre.

Avant le traditionnel tour de table, trois points préliminaires ont été abordés :

1) S'agissant de la future réforme des retraites, qui préoccupe fortement aujourd'hui de très nombreux policiers, le ministre de l'Intérieur a indiqué ne pas encore en connaître le contenu exact, attendant comme tout le monde les annonces de Matignon prévues pour dans quelques jours. Il s'est toutefois voulu rassurant, en précisant que le principe de la catégorie active ne serait pas touché.

2) S'agissant du très important protocole signé avec l'ensemble des organisations syndicales en début d'année dernière, le ministre a reconnu certaines lenteurs dans son déploiement. Il demande désormais à son administration d'accélérer sa mise en œuvre et de lui en rendre compte par le biais d'un tableau mensuel.

3) Il s'est ensuite exprimé sur la réforme de la police nationale, rappelant qu'il avait tenu à en faire valider le principe par le Parlement alors qu'il n'en avait aucune obligation, ces textes ne relevant pas du législatif. Il a indiqué qu'il était en attente du rapport des trois inspections, prévu pour le 20 janvier, et de ceux des missions d'informations parlementaires, attendus quelques semaines plus tard. Il réunira à l'issue, en février, les organisations syndicales, inaugurant ainsi un cycle d'une rencontre mensuelle de ces dernières avec le DGPN sur ce thème.

Du fait de l'agenda du ministre et du format court de la réunion, les représentants syndicaux se sont exprimés très succinctement.

Le **SICP**, par la voix de son secrétaire national, Tristan Coudert, a tout d'abord remercié le ministre pour cette reprise du dialogue social, qui était attendue après de nombreux mois sans rencontre. Il a ajouté que les défis à l'agenda étaient nombreux, et que nos collègues en étaient conscients, en témoigne la participation record aux élections professionnelles de décembre 2022 pour le corps de conception et de direction (91%). De très nombreux échanges sur le terrain ces derniers mois nous ont permis de constater que les préoccupations et inquiétudes de nos collègues portent, avant même leurs situations individuelles, sur les thèmes du sens du métier et la qualité du service rendu au public. Sur ces sujets comme sur d'autres, le SICP a su se faire le porte-parole de nombreux commissaires, ce qui nous a conduit à des résultats en forte hausse.

C'est dans cette logique de fidélité aux opinions de nos adhérents que nous travaillerons activement dans un esprit constructif (encore faut-il qu'il le soit de part et d'autre) à la concertation proposée par le ministre sur la réforme de la police nationale. Nous y porterons leurs voix souvent critiques sur ses modalités de mise en œuvre comme sur certaines de ses finalités. Cette concertation nous permettra d'insister une nouvelle fois sur les difficultés identifiées en termes de calendrier, d'aire géographique de référence et de coordination avec les autres réformes envisagées (RH, Académie de police, numérique).

Sur des points plus spécifiques, le SICP a salué la volonté d'avancer plus vite sur la mise en place du protocole et demandé une attention au ministre sur deux points particuliers : la question de la fin de l'écêtement de la bonification des 5 ans lors de la prochaine réforme des retraites, thème sur lequel les deux organisations syndicales du CCD ont récemment envoyé un courrier au ministre ; et celle des nouvelles grilles salariales des administrateurs d'État, parues en fin d'année dernière. Celles-ci sont particulièrement généreuses et concernent d'ex corps A+ (désormais fusionnés au sein de celui des administrateurs d'État) qui traditionnellement disposaient d'une grille identique au CCD. Le SICP a demandé des discussions rapides pour retrouver un alignement indiciaire, comme le prévoit le protocole.

Le ministre a conclu la réunion par des points divers, dont on retiendra notamment :

- que le projet d'Académie de police avance bien, et qu'un point spécifique sera fait sous peu sur ce thème ;
- qu'il souhaiterait une réflexion sur les RH, afin notamment de limiter, pour les CEA, le nombre de départs simultanés depuis une même circonscription et afin d'éviter, pour le CCD, de trop longues vacances de postes dans certains lieux peu attractifs.

Il a donné rendez-vous en février aux organisations syndicales pour une rencontre multilatérale sur les thèmes de l'Académie de police et de la réforme de la police, suivie de réunions individuelles, que le SICP attend avec impatience pour soulever de très nombreuses problématiques avec le ministre.

Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Olivier BOISTEAUX, Président du SICP

Jean-Paul MEGRET et Tristan COUDERT, secrétaires nationaux.



4, rue Blanche - 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

09 87 10 75 63

secretariat@commissaires.fr

www.commissaires.fr

@SICPCommissaire

@SICPcommissaires